

CODE ISPS

Généralités

- « Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires »
 - Code intégré à la convention SOLAS « *Safety of life at sea* » de l'OMI
- S'applique aux installations suivantes :
 - Navires pour passagers internationaux
 - Navires commerciaux internationaux de plus de 500 tonneaux
 - Unités mobiles de forage en mer
 - Installations portuaires recevant ces navires



CODE ISPS

Généralités

- Principales règles
 - Plan de sûreté du navire et plan de sûreté du port
 - Nomination d'officiers de sûreté
 - Évaluation des risques avec une société de sûreté agréée
 - Certificat international de sûreté du navire (ISSC)
 - Déclaration de sûreté avant toute escale
 - Équipements de sûreté à bord et dans les installations portuaires
- Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004



Sûreté

CODE ISPS

Application au Canada

- Application au Canada
 - Nouvelles exigences de Transport Canada depuis le 1^{er} juillet 2004
 - Règlement sur la sûreté du transport maritime
 - Nouvelle réglementation canadienne plus sévère que les exigences de l'OMI
 - Navires de charge d'une jauge brute égale ou supérieure à 100 tonneaux
 - Navires remorquant des barges transportant certaines cargaisons dangereuses
 - Installations maritimes et ports desservis par ces navires
- Les installations maritimes du terminal Rabaska et les navires transportant le GNL sont assujettis à cette réglementation



NIVEAUX MARSEC

- Trois niveaux de sûreté définis par Transport Canada
- Niveau MARSEC 1
 - Situation normale
 - Procédures de sûreté minimales
- Niveau MARSEC 2
 - Risque accru d'incident de sûreté
 - Procédures additionnelles pendant une période limitée
- Niveau MARSEC 3
 - Menace contre la sûreté ou un incident de sûreté est probable ou imminent
 - Mesures renforcées tant que le niveau 3 est maintenu



MESURES DE SÛRETÉ POUR LE TERMINAL

- Plan préliminaire de sûreté portuaire
 - Conforme aux exigences de Transport Canada (courrier du 31 juillet 2006)
 - Basé sur le code CSA-Z731 « Planification des mesures et intervention d'urgence »
 - Contenu du plan
 - Liste des biens et des infrastructures à protéger
 - Rôles et responsabilités du personnel du terminal, du navire, de Transport Canada, ...
 - Systèmes de communication
 - Formation des membres de l'équipe de sûreté
 - Mesures concrètes de sûreté du terminal

